



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absent :

- M. Jean-Luc MARLE

23 - REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Au cours de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn a approuvé la révision de ses statuts (modification des articles Article 7.3 « Mobilité – Transports » et Article 7.10 « Assistance technique ») : délibération n° 211104-16-ADM.

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Vu la délibération du Conseil Communautaire,

Vu les nouveaux statuts ci-annexés,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adopter les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Béarn tels que présentés,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour suite à donner.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, le dit jour 20 décembre 2021.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Bernard UTHURRY



AFFICHE LE 23/12/2021

